



---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022: PROCES VERBAL

---

Le maire fait l'état des élus présents (Monsieur le Maire prend note des présents et des procurations émises).

Elus présents : Monsieur LEONARD Pierre – Madame AMET Aurore – Madame LAUNOIS Sylvie - Monsieur BORD Jérôme - Madame BON Evelyne - Monsieur RICLOT Marcel - Madame LEBRET Bernadette - Monsieur ADNET Yannick - Monsieur LEROY Michel – Monsieur MATHIEU Jérôme - Monsieur PIERRE Bernard – Monsieur LEONARD Claude - Madame AARNINK-GÉMINEL Dominique - Monsieur KIPS Laurent

Elus absents excusés : Madame FOURRE Mélanie - Madame PALMIERI Virginie

Procuration : Monsieur DUMONT Éric ayant donné procuration à Monsieur LEONARD Pierre

Madame BIGOT Carole ayant donné procuration à Madame AMET Aurore

Monsieur LECRIQUE Yves ayant donné procuration à Monsieur KIPS Laurent

Monsieur Jérôme MATHIEU se propose en tant que secrétaire de séance.

### Validation du Procès-Verbal du 24 mars :

Aucune question ni observation est faite sur le procès-verbal du 24.03.22, qui est validé à l'unanimité.

Le Maire demande à l'assemblée d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Concernant le projet MOT, est ce que cela est risqué de démarrer l'étude sans le retour de la DETR, afin d'avoir une étude transfrontalière complète pour la construction du projet de territoire.
- Demande de prise de position par rapport aux dimanches déjà effectués par un agent partant en retraite.

- Présentation de l'accompagnement du CEREMA dans le cadre du programme PVD (Petites Villes de Demain).

## Rappel de la situation :

Le rappel de la situation et une note sur la situation actuelle ont été fournis aux élus préalablement au Conseil Municipal.

A la suite de la rencontre des Elus avec le bureau d'étude, une proposition à été émise à hauteur de 1 343 218.90 € HT, qui, de prime abord, remplit le cahier des charges fourni à la base.

Il a été proposé la réunion d'un Conseil Municipal en date du jeudi 14 avril afin de se prononcer sur la réintégration de l'opération gymnase au budget de l'année 2022.

Une modification du plan de financement de la subvention DETR est proposée comme tel :

Voici le plan de financement de l'opération proposée :

Nature des dépenses par principaux postes	Montant (HT)	Ressources	Montant	Pourcentage
Maitrise d'oeuvre (7.99%)	107 323.19 €	Autofinancement :	297 201.72 €	20%
Marché de travaux	1 343 218.90 €	dont emprunt :	297 201.72 €	
Relevé topographique	6 200 €	dont autres ressources :		
Diagnostic amiante	6 000 €			
Diagnostic charpente	5 675 €	<u>Aides publiques</u>		
Etude de sol	6 384 €	<u>sollicitées :</u>		
Coordination SPS	4 707.50 €	- État (1)		60%
Contrôle Technique	6 500 €	- Région	891 605.15 €	20%
		-	297 201.72 €	
		-		
<b>Total (Coût global de l'opération H.T.)</b>	<b>1 486 008.59 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>1 486 008.59€</b>	<b>100%</b>

Il s'agit du plan de financement HT de l'opération, l'opération globale TTC étant d'un montant de 1 783 210.31 €. Concernant le différentiel entre HT et TTC de 297 201.72 €, il sera proposé la mise en place d'une solution de relai TVA pour un montant de la récupération du FCTVA à hauteur de 243 705.41 €, et une augmentation du montant emprunté à hauteur du reliquat, à savoir 53 496.31 €, pour un emprunt total de 350 698.03 €.

#### Prise de note débat gymnase

[PRESENTATION PAR M. QUENTIN SCHMITT : DGS de la commune]

- Présentation des différents scénarii (voir annexe)

Maire :

Nous devons également prendre en compte les coûts de fonctionnement. Actuellement nous chauffons au gaz.

DGS :

Merci de me le rappeler. Nous reverrons cela si des travaux ont lieu. Nous avons aujourd'hui de grosses problématiques énergétiques sur le gymnase.

Je parle sous le couvert de M. Le Maire, mais le Président de la CODECOM a proposé lors d'une séance précédente d'ouvrir une réflexion sur une participation aux charges de fonctionnement.

Maire :

En effet, M. Dumont avait abordé cela à un des derniers CM. Nous devons porter cela auprès des délégués communautaires maintenant.

Aurore Amet :

Pouvez-vous représenter les coûts du scénario 1, notamment les coûts du prêt.

DGS :

*[Présentation des différents coûts et du prêt]*

Pierre Bernard :

Nous aurions un financement sur trente ans ?

DGS :

C'est un prévisionnel, nous devons étudier et consulter les banques et partenaires financiers. La première étape est de savoir si nous continuons le projet ou non.

Sylvie Launois :

Une idée de la durée des travaux ?

DGS :

Oui, environ 1 an/1 et demi. Si nous démarrons vers septembre 2022, le chantier serait fini fin 2023, pour le scénario 1.

Jérôme Mathieu :

Si nous passons par le scénario 2 ?

DGS :

Il y aura un gel du projet pour le moment, et une reprise par la suite.

Aurore Amet :

Nous devons refaire les études préalables ?

DGS :

Les études du bâti, je ne pense pas, pour une durée de cinq ans environ, mais l'étude de faisabilité de 2017 serait à refaire.

Si nous mettons en pause ou si nous abandonnons le projet, les études préalables du bâti ne seront pas subventionnées, ce qui représente environ 36 000 € d'étude.

Evelyne Bon :

L'emprunt vous êtes sûr de l'avoir sur 30 ans ?

DGS :

Une fois que le marché serait attribué, nous effectuerons une consultation auprès des banques et partenaires financiers afin de savoir quelle est la meilleure solution, l'emprunt pourrait être réalisé sur une durée plus ou moins longue en fonction des retours de consultation.

Jérôme Mathieu :

Le ressenti des personnes qui ont participé à la réunion ?

Maire :

Le directeur de TDA a admis que leur travail n'était pas acceptable ce qui est assez étonnant.

Un objectif financier a été donné. Nous lui avons dit que nous ne comprenions pas que les propositions n'étaient pas en raccord avec le marché de départ.

*[Présentation des plans du gymnase par M. Le Maire]*

Il y a que le club de HAND qui organise des compétitions, les autres utilisateurs sont plus dans du loisir.

La question est de savoir s'il a descendu le prix pour rentrer dans le marché ? Est-ce qu'il a revu les coûts à la baisse ?

Est-ce que l'on pourrait profiter d'un effet d'aubaine ? Ou prenons-nous un gros risque ?

Nous sommes dans l'incertitude, est ce que nous aurons de bonnes nouvelles car les entreprises ont besoin de travailler dans la conjoncture actuelle ?

Il faut espérer que les différents lots du gymnase correspondent au prévisionnel.

DGS :

Si un lot est infructueux, nous pouvons relancer uniquement le lot défaillant et si certaines propositions sont trop élevées ou trop faibles, nous pouvons rentrer en négociation et demander des justifications sur les prix trop élevé ou trop bas.

Claude Léonard :

Pouvez-vous remettre le tableau de financement ? La part résiduelle de la commune en HT est la même que la Région ?

DGS :

Oui à hauteur de 20%

Claude Léonard :

Sommes-nous assurés des subventions ?

DGS :

Non, une fois que nous validons le projet ou non, nous envoyons les demandes de subvention à jour.

Aurore Amet :

Nous délibérons alors que nous ne connaissons pas l'accompagnement financier.

DGS :

Vous statuez aujourd'hui uniquement sur la continuité du projet ou non.

Aurore Amet :

Il faut prendre en compte que chaque chantier génère des imprévus et des surprises.

Maire :

Si la DETR et la région nous subventionnent, et que nous avons des problématiques avec certains lots, garderons-nous les subventions ?

DGS :

Oui, pour un renouvellement de lots, car ils étaient infructueux, nous pouvons demander des reports de DETR.

Claude Léonard :

Pour ce genre de gros projets, nous pouvons avoir des délais, de 2 à 3 ans si nous avons des problématiques diverses.

Maire :

Nous avons beaucoup d'éléments en notre faveur, l'accompagnement des politiques sur notre territoires, nous faisons parti du programme PVD, et nous sommes en territoire d'éducation rural.

Que se passe-t-il si nous n'avons pas l'entièreté des subventions ?

DGS :

Si nous n'avons pas toutes les subventions, une réunion sera nécessaire pour identifier de nouveau financeurs et savoir si nous continuons ou non le projet.

Yannick Adnet :

Notre risque financier est l'avance au maître d'œuvre et les études préalables ? Combien cela représente-t-il ?

DGS :

Oui, nous perdrons environ 50 000 € HT, étude et avance cumulées, si le projet devait s'arrêter sans suites.

*[M. Bord quitte le Conseil Municipal]*

Maire :

*[Récapitule les différents scénarii et options possibles]*

Yannick Adnet :

Précision avec le cabinet TDA, la réduction des coûts s'explique facilement, ils avaient présenté des coûts énormes pour des dépenses ridicules. Il y avait des budgets qu'ils n'arrivaient pas à justifier. Ils nous proposaient également des matériaux et technologies que nous n'avions pas besoin. Il ne faut pas oublier que leur commission est prise sur le montant global du prévisionnel, le montant est variable.

Maire :

Comment voulez-vous procéder ?

Avez-vous des questions ?

Je vous rappelle une dernière fois les trois scénarii : [Présentation rapide des trois scénarii par M. Le Maire]

Yannick Adnet :

En cas de défaillance par une entreprise d'un des lots ? Avons-nous des sécurités quelconques ?

DGS :

Cela nous forcerait à relancer le lot si l'entreprise est défaillante.

Maire :

Avez-vous d'autres questions ?

Nous allons passer au vote :

Pour le scénario 1 : 15

Pour le scénario 2 : 0

Pour le scénario 3 : 0

Abstention : 1

Ajout de délibération :

- Modifier la destination de la subvention d'un poste numérique à la DETR prévu pour l'accueil pour le poste de chargé de communication qui va arriver.

Pour : UNANIMITE

- Point MOT

*MOT : Mission Opérationnelle Transfrontalière. Organisme qui s'occupe des questions transfrontalières et de ses opportunités. Une collaboration avec MOT est envisagée pour la réalisation d'une étude sur les opportunités transfrontalières de la commune de Montmédy. Une demande a été*

*faite auprès de la DETR pour une prise en charge à 70% de cette étude. Le coût total, sans subvention de l'étude représente 30 000,00 € HT.*

Maire : Je vous propose de sonder d'autres communes et la préfecture rapidement, afin d'avoir la situation de notre demande de subvention.

Je vous propose de travailler en interne dessus. Nous allons organiser une première réunion de travail pour échanger sur les attendus de l'étude.

- Point CEREMA

*Le CEREMA, partenaire du programme « Petites Villes de Demain » propose un accompagnement de 5 jours gratuit. Ces 5 jours vont avoir comme objectif l'identification des besoins de la commune et la construction d'une offre par le CEREMA (Etude ciblée sur nos besoins). Cette étude est finançable à 100% car nous sommes une commune de moins de 3500 habitants (50% CEREMA et 50% ANCT).*

*L'étude porterait sur une des compétences du CEREMA, mobilité, transition écologique, infrastructures de transports, environnement, résilience, ... Le CEREMA est l'acteur public de la transition écologique des territoires.*

Maire : Nous avons plusieurs sujets de transition écologique et environnementale, c'est plutôt intéressant. Ils peuvent également nous accompagner pour les différents aménagements prévus, notamment aussi l'imperméabilisation des sols.

Vote :

Contre : 1

Pour : Le reste

- Madame Laurence Muller

*Madame Muller à déjà fait 5 dimanches depuis le début de l'année, et le règlement fait que les agents sont payés à partir du 11<sup>ème</sup> dimanche. Comme elle part en retraite, elle ne serait pas payer, sauf si une dérogation exceptionnellement est voté pour lui payer les dimanches effectués.*

Vote pour lui payer les dimanches effectués par Laurence Muller :

UNANIMITE